

**ORGANISATION DE LA FORMATION
ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
MASTER**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 25/05/2023.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE MASTER

DOMAINE : Arts, Lettres, Langues

MENTION : Métiers du livre et de l'édition

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : Edition du livre papier et numérique - 1^{ère} et 2^{ème} année

Code(s) étape Apogée : 2LIV1 – 2LIV2

2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :

Au-delà de 3 absences non justifiées, perte du bénéfice du contrôle continu sur les 2 semestres. L'étudiant bénéficiera du contrôle terminal uniquement (examen).

3. COMPENSATIONS :

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences
- UE d'un même semestre
- UE d'une même année
- Autres compensations

Aucune compensation entre UE, bloc ou semestre en master.
Seules les ECUE d'une même UE se compensent.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :
Formation initiale (FI) FI par apprentissage (FA) Formation continue (FC)

- Organisation des études :
Alternance Stage

- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?
Oui Non Si oui lesquels ?

5. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options, cours en distanciel...

Master 2 – UE 25 Politiques éditoriales (conférences) : le résultat à cette UE sera « VAL » ou « AJ », en fonction de la présence des étudiants aux conférences.